

MUNICIPALITÉ DE VAL-RACINE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Chantal Grégoire, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Val-Racine, le mercredi le 18 décembre 2024 à 19h30, au lieu ordinaire des séances soit au 2991, chemin St-Léon à Val-Racine.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

-Régulariser une erreur d'implantation du bâtiment principal

La demande concise à permettre une marge avant de 8,34 mètres.

Identification du site concerné

Lot 6 525 977, au 425 chemin de la Détente, propriété de M. Marc-Olivier Simard et Mme Marilou Joubert.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Val-Racine ce 22 novembre 2024.



Chantal Grégoire.

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Grégoire, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Val-Racine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 22 novembre 2024.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat ce 22 novembre 2024.



Chantal Grégoire

Directrice générale et greffière-trésorière